



## OFFICE DE L'ELEVAGE

### DÉCISION

**Le Directeur de l'Office national interprofessionnel de l'élevage et de ses productions,**

VU le livre VI (partie législative) du code rural en son titre II, chapitre 1er (les offices d'intervention), section I, notamment les articles L 621-1, L 621-2, L 621-3 et L 621-5 tels que modifiés par la loi n° 2006-11 du 5 janvier 2006 d'orientation agricole,

VU le livre VI (partie réglementaire) du code rural en son titre II, chapitre 1<sup>er</sup> (les offices d'intervention), modifié en dernier lieu par le décret 2006-1822 du 23 décembre 2006, section 1, sous-section 1 « organisation et fonctionnement des offices d'intervention », notamment l'article R.621-12, et section 2, sous-section 2 « l'Office national interprofessionnel de l'élevage et de ses productions »,

VU le décret du 13 janvier 2006 portant nomination du directeur de l'Office national interprofessionnel de l'élevage et de ses productions,

VU la décision du Directeur du 18 octobre 2006, donnant délégation de signature à **Mme Nathalie DEGERY, chef de la Division Orientation de l'Élevage**, après avis du Conseil de direction plénier de l'Office national interprofessionnel de l'élevage et de ses productions, en date du 18 octobre 2006,

**CONSIDERANT** le départ de l'établissement de Mme Nathalie DEGERY, le 29 février 2008,

#### **D É C I D E :**

**Article unique :** La délégation de signature donnée par le Directeur à Mme Nathalie DEGERY prend fin le 29 février 2008 au soir.

Fait à Montreuil, le 29 février 2008

Le Directeur,

Yves BERGER